



Récupération du précompte mobilier par le biais de la déclaration d'impôt

En mars vous avez reçu par e-mail une attestation de notre part que vous pouvez utiliser pour compléter votre déclaration d'impôt. Si vous n'avez pas reçu cette attestation, veuillez vérifier dans vos courriers indésirables.

Cadre VII - REVENUS DES CAPITAUX ET BIENS MOBILIERS

A. REVENUS DE CAPITAUX AVANT DÉDUCTION DES FRAIS D'ENCAISSEMENT ET DE GARDE		
1. Revenus dont la déclaration est facultative et précompte mobilier imputable afférent aux revenus exonérés		
a) Revenus dont la déclaration est facultative (qui ne sont pas exonérés de l'impôt des personnes physiques) :		
1) avec précompte mobilier de 30 % :	1160-04	2160-71
2) avec précompte mobilier de 20 % :	1161-03	2161-70
3) avec précompte mobilier de 15 % :	1162-02	2162-69
4) avec précompte mobilier de 5 % :	1436-19	2436-86
b) Précompte mobilier imputable retenu sur les dividendes qui (pour maximum 633 euros (1)) sont exonérés de l'impôt des personnes physiques :	1437-18	2437-85

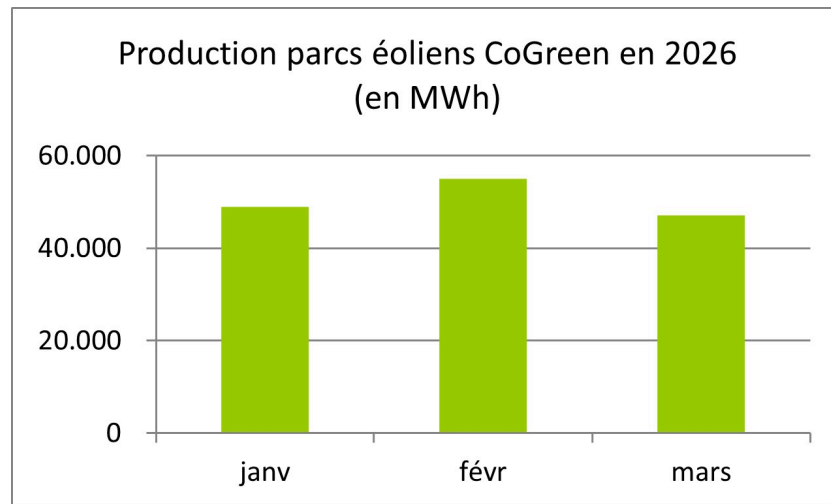
Vous avez récemment déménagé ? Votre adresse e-mail a changé ?
Vous avez un nouveau numéro de compte bancaire ? Veuillez-nous
en informer en envoyant un e-mail à l'adresse suivante
info@cogreen-engie.com.

En cas de changement de numéro de compte bancaire, veuillez
joindre **une attestation d'identité bancaire (= attestation RIB)**. Il
s'agit d'un document officiel qui prouve que vous êtes le titulaire du
compte. Vous pouvez obtenir ce document via votre application
bancaire en ligne ou en contactant votre banque.

Production d'énergie durant les premiers mois de 2026

Au cours des trois premiers mois de 2026, les 24 parcs éoliens actifs de CoGreen ont produit 151.043 MWh, soit une capacité suffisante pour couvrir la consommation électrique moyenne de 172.621 ménages.

Vous trouverez régulièrement une mise à jour des données de production par parc sur notre [site internet](#).



Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire



En tant qu'actionnaire, vous êtes cordialement invité à assister à la
prochaine Assemblée Générale Ordinaire de CoGreen, **le vendredi 19
juin 2026** à 10h00 dans les bâtiments d'ENGIE, Boulevard Simon Bolivar
36, 1000 Bruxelles.

Si vous comptez y assister, merci de nous avertir de votre présence **avant le 1er juin 2026** en envoyant un e-mail avec votre nom, votre parc éolien et votre numéro d'actionnaire à info@cogreen-engie.com

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
2. Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2025.
3. Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice 2025 et affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Décharge à donner au Commissaire.
6. Mandats.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire, différents documents juridiques feront l'objet de commentaires explicatifs. Vous trouverez ces documents sur notre site web : www.cogreen-engie.com

[Plan d'accès](#) →

© 2026 Electrabel sa, tous droits réservés
www.engie.be | [Conditions](#) | [Vie privée](#) | [Contact](#)

Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Les réponses ne seront pas traitées.

